

REGLEMENT - PRIX SCIENTIFIQUES

➤ Article 1 – Présentation

Les prix scientifiques sont attribués une année sur deux par le Centre national de ressources et de résilience (Cn2r) à l'occasion de sa journée scientifique. Ils récompensent des publications françaises de haute qualité portant sur les thématiques des psychotraumatismes et de la résilience.

➤ Article 2 – Nature des travaux éligibles

Les prix scientifiques du Cn2r se divisent en deux catégories :

- **Le prix de la recherche appliquée** met à l'honneur une publication originale et innovante visant des applications cliniques, épidémiologiques ou une amélioration potentielle des pratiques. Le terme pratique s'entend au sens large : pratiques médicales, psychothérapeutiques, sociales, juridiques/judiciaires/légales, etc.

- **Le prix de la recherche fondamentale** met à l'honneur une publication originale et innovante qui a pour objectif de générer de nouvelles connaissances et d'améliorer la compréhension de phénomènes de tous ordres liés aux psychotraumatismes et à la résilience de façon plus exploratoire et indépendante de leurs applications concrètes.

Tout domaine disciplinaire est éligible, sans exception, de même que tout type d'article (liste non exhaustive) : étude originale, revue de littérature, méta-analyse, étude de cas, papier d'opinion et de perspectives.

Le prix ne s'adresse pas qu'aux chercheurs issus du milieu médical/de la santé mais également aux sciences exactes, aux sciences de la vie et aux sciences humaines et sociales. Toute publication en lien avec les psychotraumatismes et/ou la résilience est éligible.

L'article peut être rédigé en anglais ou en français.

➤ Article 3 – Conditions de candidature

Pour concourir l'année n, l'article doit avoir été publié ou avoir été accepté pour publication dans une revue scientifique avec comité de relecture entre le 1er août de l'année n-2 et le 31 juillet de l'année n. L'article doit être affilié à une équipe de recherche ou à un laboratoire français de façon principale. Les articles co-écrits avec d'autres équipes internationales sont néanmoins tout à fait éligibles. Le candidat soumettant la publication doit en être le premier auteur.

➤ Article 4 – Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les deux pièces suivantes :

(1) Un exemplaire pdf de l'article dans sa version définitive ou dans sa version pré-définitive accompagnée d'une copie du courrier d'acceptation de l'éditeur, selon le cas de figure ;

(2) Un court CV de l'auteur soumettant la publication.

➤ Article 5 – Dotation du prix

Le prix attribué dans chaque catégorie est d'une valeur de 2.000 €.

➤ Article 6 – Composition du jury

Le jury est composé de membres de l'[équipe interne](#) du Cn2r : porteurs scientifiques, salariés et personnes à l'épreuve du psychotraumatisme partenaires. Il intègre également des membres de son [Conseil Scientifique et d'Orientation](#) (CSO) et des experts externes sollicités pour leurs connaissances dans le domaine des publications. Les jurés participent à l'évaluation de l'une ou des deux catégories de publications en fonction de leur expertise.

➤ Article 7 - Empêchements et conflits d'intérêts

Si l'un des membres du jury fait partie des auteurs d'une des publications en lice dans une catégorie, il ne peut siéger dans cette catégorie et doit être remplacé jusqu'à la désignation de la publication lauréate.

➤ Article 8 - Procédure de sélection

La même procédure suivante est appliquée, de façon indépendante, pour chacune des deux catégories de prix :

(1) Une pré-sélection des dossiers de candidature est effectuée par l'équipe interne du Cn2r. Les dossiers sont notés de 1 à 10 (10 étant la meilleure note). A l'issue de cette pré-sélection, les travaux ayant obtenu les meilleures notes sont retenus pour la deuxième phase d'évaluation.

(2) Le Cn2r désigne ensuite deux rapporteurs pour chacune des publications retenues : membres du CSO et/ou expert(s) externe(s) disposant d'une expertise spécifique dans le domaine. Les rapporteurs notent les publications qui leur sont attribuées de 1 à 20 (20 étant la meilleure note) à partir de critères d'évaluation incluant notamment l'importance de la thématique, l'adéquation et l'originalité de la méthodologie utilisée ou de l'angle de traitement de la question adopté, et les retombées potentielles de la publication. Les publications sont ensuite classées d'après leurs notes.

(3) Une délibération est organisée pour désigner, à partir des notes des rapporteurs, les 3 meilleures publications parmi les articles présélectionnés. En cas d'ex-aequo, la décision finale revient aux Professeurs Thierry Baubet et Guillaume Vaiva en tant que co-porteurs du Cn2r et présidents de son CSO.

Un document de synthèse consignant le suivi des évaluations, notes et classements est tenu à jour pendant l'ensemble du processus de sélection.